



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Communiqué de presse

Lyon, le 18 octobre 2022

Le réseau Anact-Aract déploie Prev'camp, un accompagnement pour prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

Alcool, drogues, tabac... Les conduites addictives ne s'arrêtent pas à la porte des entreprises et des administrations. Les conditions de travail peuvent contribuer à les prévenir ou, à l'inverse, les favoriser. De nombreux établissements souhaitent s'engager dans la prévention des conduites addictives. Mais par où commencer, comment lever les tabous ? Quelles mesures privilégier ? Le réseau Anact-Aract lance Prev'camp (Prévention des conduites addictives en milieu professionnel), un dispositif d'accompagnement gratuit dans les régions métropolitaines et d'outre-mer pour progresser en prévention.

Déployé par le réseau Anact-Aract, avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA), Prev'camp propose aux organisations privées et publiques des modalités gratuites d'accompagnement sur ces questions.

L'objectif ? Appuyer la mise en place de démarches de prévention collective durable favorisant le maintien en emploi.

4 modalités d'accompagnement sont possibles :

- Information-sensibilisation,
- Atelier (partage de pratiques),
- Accompagnement collectif (inter-structures),
- Innovation (expérimentation de nouvelles pratiques en matière de prévention des conduites addictives).

Les bénéfices ?

- Un appui par des experts des conditions de travail et des conduites addictives pour mettre en place une démarche sur mesure,
- Des méthodes et des outils qui ont fait leur preuve,
- Une dynamique de proximité.

Prev'camp permet d'aider les structures à s'engager résolument dans la prévention des conduites addictives en signant la Charte Esper portée par la Mildeca (La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et ses partenaires.

Découvrir le dispositif [Prev'camp](#).

Contacts presse :

Service Communication – communication@anact.fr

- Catherine Guibert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - 06 07 58 40 20
- Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39 – 06 37 70 37 20

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif sous tutelle du ministère du Travail, et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.